



## Je voudrais faire une demande de carte de resident

Par **aimant**, le **06/03/2008** à **13:39**

Bonjour,

Je travaille en france depuis 2004 . J'ai fait un changement de statut aux termes de mes etudes superieures (DESS )

Actuellement je prepare une demande pour la carte de 10 ans.

Pour information :

- je travaille dans le secteur du commerce International et je suis trilingue (français anglais espagnol) et autodidacte en Italien
- je suis hebergée chez mon oncle depuis mon arrivée en France en 2001.

Je compte mettre en valeur mes comptences linguistiques pour justifier ma demande pour la carte de 10 ans.

Je voudrais savoir si ma demande pourrait etre recevable.

Je vous remercie de vos contributions

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2008** à **12:54**

Bonjour,

une durée de séjour régulier de trois ans en France est nécessaire avant la délivrance de la carte de résident.

Bonjour,

La délivrance de la carte de résident est subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française. Cette condition est appréciée en particulier au regard de :

son engagement à respecter les principes qui régissent la République française et du respect effectif de ceux-ci,

de sa connaissance suffisante de la langue française.

Pour apprécier cette intégration, la préfecture tient compte de la conclusion et du suivi par le demandeur du contrat d'accueil et d'intégration. Dans ce cadre, elle saisit aussi pour avis le maire de la commune de résidence.

Dans tous les cas, le préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer ou non la carte de résident.

En conséquence votre compétence ne donne pas droit à la carte de résident mais sera appréciée comme d'autres moyens (qu'il conviendra de fournir) pour l'obtention de la carte de résident.

Restant à votre disposition.